



Procès-verbal

Du Conseil d'Administration extraordinaire

Du 12 novembre 2025

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	P
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	972	P
	AGRICOLE	Tharyll	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration E.ODACRE
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	P
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P

			Ville Schœlcher	972	
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M.GEOFFROY
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	Procuration I.VLASTELIC
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	P
Invités	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	POIRSON	Clotilde	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	HANOT	Boris	DGSA	Administration générale	P
	LAMOUREAUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAFA	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	SIMON	Bruno	Agent comptable	Administration générale	P
	COMBET	Murielle	DEVE	Administration générale	P
	BENGOUBOU	Mendy	DIREV	Administration générale	P
	STATTNER	Erick	VP RSE		
	JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
	DORVILLE	René	Doyen	INSPE 972	P
	DELIGNY	Christophe	Doyen		P
	DELCROIX	Antoine	Doyen		P
	ZAHIBO	Narcisse	Doyen		P
	CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
	JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P
	DEROCHE	Janice			

Conseil d'Administration du 12 novembre 2025

Visio-conférence

Ordre du jour :

Liste d'émargement2

4

5

- 1) Propos liminaires du Président5
- 2) Présentation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'UA7
- 3) Questions diverses**Erreur ! Signet non défini.**

Compte rendu de la session extraordinaire

Ouverture de la séance à 11 h 06

1) Propos liminaires du Président

M. le Président : Merci de votre patience. On attend quelques instants les collègues du pôle Martinique qui étaient en réunion, certains élus du conseil de pôle de Martinique qui devraient se connecter d'une minute à l'autre.

J'en profite pour saluer la présence, sauf erreur de ma part, de la nouvelle chargée de mission enseignement supérieur du rectorat de la Martinique. C'est bien ça ?

Mme POIRSON, chargée de mission enseignement supérieur du rectorat de la Martinique : Oui, bonjour, Clotilde POIRSON. Normalement, Monsieur SABIN doit aussi se connecter, mais je pense que c'est en cours. Et oui, j'ai pris mes fonctions début octobre, donc chargée de mission enseignement supérieur au rectorat.

Donc, bonjour M. le Président et bonjour à tous les membres du Conseil d'administration.

M. le Président : Merci beaucoup, bonjour madame et bienvenue parmi nous.

Mme POIRSON, chargée de mission enseignement supérieur du rectorat de la Martinique : Merci, merci beaucoup.

M. le Président : Le quorum est déjà atteint, mais on attend vraiment quelques secondes – je crois qu'il y avait un petit souci de connexion là où les collègues se trouvaient – pour qu'ils puissent nous rejoindre.

Bien, chers collègues, je pense que le problème est en train de se régler, donc je vous propose que nous débutions. Merci infiniment de votre patience. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement débiter cette séance du Conseil d'administration – séance extraordinaire avec un seul point à l'ordre du jour.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente étudiante de l'Université des Antilles, Madame la Vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Mesdames les chargées d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université des Antilles, qui est excusée, Mesdames, Messieurs les DGSA, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs de l'administration, chères et chers collègues.

Nous tenons aujourd'hui cette séance extraordinaire afin que vous soit présenté, puis soumis à l'approbation des membres du Conseil d'administration, le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance, le COMP, qui liera notre établissement au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, durant trois années consécutives, de 2025 à 2027.

Les travaux relatifs à l'élaboration de ce contrat, menés avec notre tutelle, ont débuté dès le mois de juin 2024. Ils ont fait l'objet de réunions et d'échanges avec les rectorats de Martinique et de Guadeloupe, mais également de plusieurs navettes avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la DGESIP, le point saillant de ces travaux étant la réunion tenue au ministère en décembre 2024, en présence des deux directeurs généraux du ministère, à savoir le Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le Directeur général de la recherche et de l'innovation, qui étaient accompagnés des rectrices de Guadeloupe et de Martinique. La délégation représentant notre université était constituée du Directeur général des services adjoints, coordinateur de ce dossier, M. Boris HANOT, de la Directrice générale des services de l'université de l'époque, Mme Lopez, et de moi-même.

Il s'agissait pour nous trois de défendre la stratégie de l'établissement ainsi que les besoins exprimés pour la mettre en œuvre. Le projet que nous avons présenté...

Discussions en arrière-plan

M. le Président : Alors, on entend des voix. Je ne sais pas lequel, mais il y a un micro qui est allumé. Merci.

Donc, je reprends. Il s'agissait pour nous de défendre la stratégie de l'établissement ainsi que les besoins exprimés pour la mettre en œuvre. Le projet que nous avons présenté a été jugé pertinent. Les bilans des financements obtenus dans le cadre des dialogues stratégiques de gestion antérieure, également évalués à cette occasion, ont été qualifiés de globalement satisfaisants, tandis que la mise en œuvre par l'Université des Antilles des politiques publiques prioritaires a été saluée. Parmi les points forts du contrat, qui vous sera présenté dans un instant par le DGSA, le ministère note la prise en compte des recommandations de la Cour des comptes et du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, le Hcéres. Celle-ci se traduit notamment par la priorité accordée au pilotage de l'établissement, le pilotage par la donnée étant désormais la norme au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche sur tout le territoire national.

Initialement, l'Université des Antilles avait sollicité à travers son COMP un financement de 2,235 millions d'euros. Finalement, ce sont 2,012 millions d'euros qui nous sont attribués, soit 90 % de la somme demandée. Compte tenu des contraintes budgétaires nationales toujours croissantes, cette confiance accordée à l'Université des Antilles n'a rien d'anodin. Elle est comme un encouragement à poursuivre la politique de restructuration et de modernisation de notre administration, mise en place dès le début de cette mandature, mais aussi la reconnaissance de la cohérence de notre stratégie en matière de pilotage de la recherche et de l'offre de formation. L'usage des deniers publics est en effet désormais un enjeu national prioritaire qui nécessite d'agir avec responsabilité à tous les niveaux de décision. Monsieur le Premier ministre, je le rappelle, l'a clairement énoncé dans sa déclaration de politique générale prononcée à l'Assemblée nationale. L'État dépensera moins, des économies devront être faites et les contrôles s'accroîtront. Grâce au financement obtenu à travers ce COMP, l'Université des Antilles renforcera l'optimisation et la rationalisation de ses moyens. Il s'agit là d'aspects fondamentaux dans un contexte national contraint qui exige des opérateurs de l'État à la fois une rigueur absolue en matière de dépenses, mais également un accroissement des capacités à engendrer des recettes, notamment en termes de ressources propres.

Le très exigeant décret de décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel s'inscrit dans cette démarche de rigueur et de responsabilisation des universités. Il s'agira donc pour l'Université des Antilles, à travers ce contrat, d'acquérir les outils et les moyens nécessaires afin de bâtir une offre de formation innovante, attractive et soutenable, mais aussi de développer une recherche encore plus performante, notamment en matière de réponses aux appels à projets, et plus rigoureuse en termes de gestion financière des programmes de recherche. C'est en effet grâce à des données fiables, à un système d'information performant, intégrant des outils de pilotage et d'aide à la décision efficaces, que nous pourrons, sur la base de critères partagés et objectifs, optimiser nos ressources, éviter tout gaspillage de deniers publics et s'assurer que chaque euro dépensé contribue efficacement à l'accomplissement de nos missions dans le cadre des politiques publiques mises en place.

En plus de cet accompagnement dans l'accomplissement de nos missions premières, ce financement contribuera à offrir à nos étudiants un cadre d'études amélioré, au sein d'une université soucieuse de leur bien-être et engagée dans les questions environnementales. Riche de son ancrage territorial et de ses valeurs d'ouverture au monde et de solidarité, l'Université des Antilles projette, à travers ce Contrat d'objectifs, de moyens et de performance, une vision ambitieuse et demeure plus que jamais fidèle à sa promesse : « Etre formés ici, c'est briller partout ». Je vous remercie de votre attention et je vais inscrire les questions diverses, si vous en avez, à cet ordre du jour.

Est-ce qu'il y en a, des questions ? Vous pouvez prendre la parole si vous en avez.

Mme ROMANA, PR : Oui, Laurence ROMANA, peut-être, si vous m'entendez.

M. le Président : Oui, on vous entend, Laurence ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Je ne sais pas vraiment si c'est une question diverse ou pas, mais c'est juste peut-être un regret que cette réunion ne se soit pas faite en présentiel sur chacun des sites.

Voilà, je trouve que c'est important. Alors, ce n'est peut-être pas une question diverse. C'est une remarque.

M. le Président : Donc, on a bien entendu votre remarque. Est-ce qu'il y a donc des questions diverses à inscrire ? Pas de questions.

Bien, très bien. Écoutez, on va débiter par une présentation, comme je l'ai annoncé, succincte de ce COMP par Monsieur Boris HANOT, qui est Directeur général des services adjoint de l'université et qui a coordonné le projet.

M. le DGSA, vous avez la parole.

2) Présentation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'UA

M. HANOT, DGSA : Merci, M. le Président. Bonjour à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil d'administration.

Alors, le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance s'inscrit dans la continuité de dispositifs antérieurs, qui s'appelaient « Dialogue stratégique et de gestion » à portée annuelle et, en 2023 et 2024, ce que le ministère appelait le « Dialogue de performance ». Le COMP est consacré à de nouveaux projets avec une part de financement supplémentaire étalée sur trois ans qui s'adosse au financement socle de la subvention de charges pour services publics. Et c'est donc un effort supplémentaire consenti par l'État qui souhaite, à travers ce nouveau dispositif de valorisation de crédits nouveaux, valoriser des actions novatrices qui relèvent de projets de transformation de l'action publique. Les éléments structurants ont été un point crucial des échanges qu'on a pu avoir avec, comme l'a précisé le Président, tout d'abord le rectorat puis, le ministère avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la Direction générale de la recherche et de l'innovation. Ça a été aussi, comme vous le savez, l'objet de nombreux échanges entre notre ministère de tutelle, le ministère de l'enseignement supérieur, puis Bercy et aussi la Cour des comptes, chacun ayant eu à analyser les effets structurants des COMP et à consolider pour cette vague 3, dans laquelle nous sommes inscrits, les attendus du ministère en la matière. Ils visent donc essentiellement, dans les échanges avec la tutelle, à structurer des diagnostics, à décliner des enjeux et à définir une trajectoire et des objectifs sur chacun des axes ministériels qui sont portés par les politiques publiques.

Vous avez donc dans la structuration du COMP un premier élément qui se dégage, qui doit pouvoir se dégager, c'est la signature de l'établissement. Qu'est-ce qui distingue notre établissement d'enseignement supérieur au regard du maillon national des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ?

Et ensuite décliner une stratégie sur cinq axes ministériels, cinq politiques publiques :

- pilotage de l'offre de formation. ;
- recherche et développement ;
- transition écologique et développement soutenable ;
- bien-être étudiant ;
- et, naturellement, pilotage et gestion.

Cet ensemble d'éléments constitue la stratégie de l'établissement qui a pu être échangée avec les différents correspondants, rectorats, puis DGRI et DGESIP au niveau du ministère.

Le président l'a dit, le COMP se décline en deux étapes avec une logique de modulation des sommes. Vous avez la phase de préparation et vous avez la phase d'exécution. La phase de préparation, elle a pris quasiment 10 mois, presque un an. Le président l'a dit, on a démarré en mai-juin 2024. Nous sommes en novembre 2025 et nous avons déposé un projet à hauteur de 2,337 millions en englobant l'ensemble des éléments. Le ministère a répondu à hauteur de 2,012 millions d'euros, ce qui correspond à 86 % si on prend l'environnement global du COMP, du financement sollicité qui a été obtenu. On est dans le régime d'exception parce que, comme vous le savez, les finances de l'État sont réduites et le pool de tête des universités a plus de 80 % de financement retenu. On les compte presque sur les doigts d'une main. Cela nous obligera à avoir d'autant plus de vigilance sur la mise en œuvre de ce contrat étant donné qu'on a été reconnu en tout cas dans sa phase préparatoire sur la stratégie retenue.

Ce financement se versera en trois étapes : en 2025, en 2026 et en 2027 à hauteur de 46 %, 30 % et 24 %. Il se décline ensuite sur les cinq éléments de politique publique. :

- 52 % de ces crédits iront sur le pilotage de l'offre de formation ;
- 21 % sur la recherche et l'innovation ;
- 3 % sur la transition écologique et le développement soutenable ;
- 19 % sur le bien-être des étudiants ;
- et 5 % sur la gestion du pilotage.

Cet équilibre a été négocié au regard de l'ensemble des financements que nous avons sur ces différentes thématiques. Des projets structurants comme Widen permettent de réduire la participation de l'État sur la recherche et l'innovation. Nos avancées sur la transition écologique et le développement soutenable, ayant rendu déjà notre bilan en la matière, ont permis de consacrer la plupart de nos efforts sur le pilotage de l'offre de formation. Le ministère a reconnu notre schéma directeur pour le bien-être des étudiants, notre schéma directeur de la vie étudiante, et nous adosse un financement à hauteur de 19 % de l'enveloppe globale.

Sur la question de la gestion et du pilotage, comme vous le savez, le Dialogue de performance 2023 et le Dialogue de performance 2024 étaient à 100 % axés sur cette thématique, ce qui permet d'alléger le besoin sur les années à venir, étant donné que nous avons consolidé processus et systèmes d'information pour activer un pilotage de l'établissement, notamment par la donnée. Voilà sur le chapitre du financement.

Sur la signature, elle a fait l'objet de nombreuses discussions entre les différentes universités et le ministère. Et pour notre établissement se dégagent deux thèmes particuliers :

- l'ancrage territorial unique de notre établissement ;
- la fonction de catalyseur de développement soutenable autour de l'environnement et de l'écologie en milieu insulaire et tropical.

Ce qui nous permettra de poursuivre une dynamique basée sur l'expertise écologique, reconnue notamment à travers le classement de Shanghai, de conforter sa capacité à répondre aux exigences internationales d'excellence en recherche, de diffuser cette excellence au sein de notre offre de formation et de consolider les liens entre l'université et les besoins des acteurs des différents territoires caribéens.

Cette signature, elle doit donc se décliner à travers les politiques publiques sur lesquelles le ministère avait préétabli, en fait, le COMP. Ce n'est pas une feuille libre où chaque établissement peut s'exprimer à sa guise. C'est vraiment un diagnostic construit avec des encarts précis à remplir, des éléments statistiques et chiffrés, de financement aussi, d'effectifs étudiants, de cartographie d'étudiants, qui permettent de décliner les enjeux et ensuite de proposer une trajectoire et des objectifs à tenir sur trois ans.

Sur le pilotage de l'offre de formation, qui est le premier item des cinq politiques publiques, nous avons choisi de proposer l'objectif de garantir une offre de formation soutenable en réponse aux besoins du territoire, avec notamment quatre axes :

- un pilotage par la donnée ;
- une approche par compétences de notre offre de formation ;
- de rendre cohérent et lisible l'ensemble de l'offre de formation ;

- de diffuser à travers toutes les disciplines la thématique de l'écologie et du développement soutenable dans la prochaine offre de formation.

Au niveau de la recherche et de l'innovation, avec nos rectorats et la DGRI, nous avons retenu, en cohérence avec le contrat quinquennal de l'établissement, l'objectif de déposer des candidatures aux appels à projets compétitifs européens, notamment le programme Horizon Europe, en poursuivant la consolidation du système d'information recherche et en développant l'ouverture au monde socio-économique. Là aussi, vous retrouvez des axes : le premier sur le pilotage par la donnée, le deuxième sur la nécessité d'aller sur les appels à projets nationaux structurants, permettant de servir de levier pour se positionner sur les appels à projets Europe et ensuite, l'ouverture à la société et au monde socio-économique avec le renforcement notamment du consortium, notamment Paris.

Sur la partie transition écologique et développement soutenable, l'objectif est d'intégrer les principes de développement durable dans toutes les activités de l'université à travers la stratégie et la gouvernance, l'environnement, la sobriété énergétique, la redirection de l'empreinte carbone, l'utilisation des énergies renouvelables et déclinés à travers ce Contrat d'objectifs, de moyens et de performance. La TEDS alimente aussi la recherche et l'innovation dans nos différents centres de recherche et, naturellement, l'enseignement et la formation.

Sur le quatrième item, portant sur le bien-être des étudiants, l'objectif est d'améliorer l'expérience étudiante en développant les opportunités d'ouverture et en garantissant les conditions de réussite. La négociation du COMP s'est faite au moment où nous avons validé ensemble le schéma directeur de la vie étudiante et sur lequel il manquait un financement. Le ministère, reprenant chacun des axes et des objectifs déclinés à travers ce schéma, a décidé de le soutenir. Donc vous avez : un axe sur l'accès santé et le bien-être, notamment avec la création entre 2025 et 2027 du service de santé étudiant, un deuxième axe portant sur la lutte contre la précarité étudiante, et un troisième sur le développement de l'engagement citoyen.

Enfin, la gestion et le pilotage : transformer l'Université des Antilles en une institution performante et efficiente en développant une culture de gestion axée sur la donnée et la professionnalisation des acteurs.

Le pilotage des processus et des ressources est un axe retenu par le ministère, et la compétence et la cohésion collaboratives à l'échelle de l'établissement en développant des dispositifs d'accompagnement de transformation, et un déploiement du dispositif qualité de vie au travail sous cette période 2025-2027.

Voilà, Président, pour une présentation succincte de l'ossature du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance de l'établissement.

M. le Président : Merci beaucoup, M. le DGSA, pour cette présentation claire. Avant de céder la parole aux membres du Conseil d'administration, je précise que cette réunion est une réunion extraordinaire, comme dit dans l'ordre du jour. Et donc, pour répondre notamment à Mme ROMANA, cette réunion n'était pas prévue dans le calendrier des instances de l'université qui est élaboré chaque année pour l'année suivante. Et donc, pour s'assurer de la disponibilité des collègues, il m'a semblé plus pertinent de procéder de cette manière, dans la mesure où rien n'était prévu et que ce n'est qu'il y a quinze jours à peu près que vous avez été invités à cette réunion, dès que j'ai reçu les éléments du ministère me disant qu'on pouvait désormais

présenter au Conseil d'administration ce COMP. Voilà. Et comme l'établissement, vous le savez, a besoin de ces ressources, j'ai décidé de positionner ce Conseil d'administration plutôt que d'attendre celui du 3 décembre qui nous faisait courir un risque quant au versement de la première tranche pour cette année 2025.

Il y a Mme DEROCHE qui avait levé la main.

Mme DEROCHE, VPE : Oui, bonjour à tous, bonjour M. le Président. Je voulais juste, s'il vous plaît, j'ai eu un petit souci d'inattention à ce moment-là, revenir sur la diapositive 4. Je ne sais pas si c'est possible. Comme Monsieur HANOT avait encore la présentation, mais il l'a enlevée. Je ne sais pas si c'est possible.

M. le Président : Oui, c'est possible. Monsieur HANOT, si vous pouvez remettre la diapositive 4.

Mme DEROCHE, VPE : Merci beaucoup.

M. HANOT, DGSA : Oui, c'est là ?

Mme DEROCHE, VPE : Oui, c'est là, exactement. Merci beaucoup.

M. HANOT, DGSA : Alors, naturellement, le document qui vous a été transmis, le contrat en lui-même, est beaucoup plus fourni sur ces différents items.

Mme DEROCHE, VPE : Oui, bien sûr, c'est juste que bon, en ma qualité de Vice-présidente étudiante, c'était quand même le point qui m'interpellait tout particulièrement et je m'en voulais d'avoir raté un petit point.

M. le Président : Très bien. Donc, est-ce qu'il y a des questions ? Que ce soit Mme DEROCHE ou une autre personne.

Des questions, des remarques, bien entendu, des commentaires sur le document qui vous a été transmis ou sur la présentation qui vient d'être faite.

Oui, Mme RAMASSAMY, je vous en prie.

Mme RAMASSAMY, MCF : Oui, ce ne serait pas une question, mais plutôt une observation. Vu la situation nationale contrainte, je trouve que 90 % financés est un bon signal envoyé par le ministère de tutelle. Et pour moi, je note vraiment dans ce document très fourni des réponses à des éléments sociétaux dont on doit se saisir.

Mais surtout, je souligne vraiment à travers ces différents points, ces différents axes, la prise en compte de la richesse de notre université pour notre territoire, mais aussi pour le faire rayonner bien au-delà de nos territoires.

M. le Président : Merci beaucoup, Mme RAMASSAMY. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. PORTECOP, BIATSS : Oui, M. le Président, Olivier PORTECOP.

M. le Président : Oui.

M. PORTECOP, BIATSS : Écoutez, là, avec grand intérêt, je constate que nous sommes soutenus par l'attribution de ces sommes qui, en ces temps très contraints, montre à quel point nous avons pu convaincre de notre sérieux et de la qualité de notre projet. Ça, je pense que c'est un signe qu'il faut noter et qu'il faudra répercuter à la communauté universitaire.

Par ailleurs, comme vous le savez, j'ai aussi la casquette de Directeur des systèmes d'information et du numérique. Et à ce titre, je constate qu'un effort tout particulier de financement est mis à l'appui de nos travaux déjà bien commencés, de mise en qualité des données de l'établissement – certes des données RH, mais aussi des données liées à la sphère étudiante, notamment à l'offre de formation. Donc, ce sera l'occasion de poursuivre un certain nombre d'actions entamées par l'unité fonctionnelle application de la DSIN en relation avec tous les services de l'administration générale qui sont déjà pleinement versés dans cet effort. Donc, pour ma part, je trouve que c'est une excellente nouvelle que ce soutien supplémentaire et important.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur l'administrateur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme la Vice-présidente du CA.

Mme CASSIN, VP CA, MCF : Oui, merci, Président. Dans la continuité de ce que vient de dire M. PORTECOP, je trouve vraiment important le positionnement de la DSIN, puisque les décisions éclairées qui devront être prises... Enfin, pour améliorer la prise de décision, il est vraiment important que le pilotage par la donnée puisse éclairer les décisions à tous les niveaux, que ce soit dans les processus d'identification des inefficacités, l'allocation des ressources, l'évaluation de la qualité de nos formations et surtout dans un processus d'amélioration continue. Donc, quand on est en responsabilité, la transparence, c'est nécessaire et les données fournissent une vision claire de la performance de l'université. Donc, je voudrais vraiment saluer ce partenariat sur différents aspects du COMP entre la DOSIP et la DSIN.

M. le Président : Merci beaucoup. D'autres interventions ou des questions ?

M. ARTERON, MCF : Bonjour, chers collègues, bonjour, M. le Président.

M. le Président : Bonjour, c'est M. ARTERON qui parle ?

M. ARTERON, MCF : Oui, M. ARTERON, tout à fait. Un peu dans la continuité de l'intervention de la Vice-présidente du CA, je souhaitais dire deux choses.

Tout d'abord, je me félicite, enfin, je félicite l'établissement qu'il y ait donc à ce point des sommes importantes consacrées au bien-être étudiant. Parce que c'est vrai que, dans le cadre de nos réflexions sur l'offre de formation, il est très facile de mettre en avant des dispositifs mis en place pour aller chercher ces étudiants, pour aller chercher des étudiants afin de nourrir nos cohortes. Mais encore faut-il, une fois qu'ils sont chez nous, pouvoir leur assurer de bonnes conditions de vie sur nos campus, de bonnes conditions d'études dans nos formations. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point, et ça, c'est vraiment en qualité de doyen que je m'exprime, je crois qu'il est important qu'on change de braquet et de paradigme à l'approche de la campagne d'accréditation. Nous aurons à prendre un certain nombre de décisions difficiles, notamment lorsqu'il s'agira de réorienter certaines formations et d'en fermer d'autres. Nous aurons également à inventer, à être imaginatifs, de manière à inventer donc de nouvelles formations et pouvoir disposer de données chiffrées concernant donc les évolutions, la fréquentation d'une formation, le coût... Elles constituent un atout précieux lorsque nous sommes en responsabilité et qu'il faut comme cela accompagner les équipes, voire poser un certain nombre de freins et de contraintes.

Donc, voilà, c'est un document, c'est un horizon, c'est une orientation qui est en mesure vraiment de nous, les gens en responsabilité, les collègues également, accompagner de la meilleure des manières possibles.

M. SAFFACHE, VP pôle Martinique, PR : Monsieur le Président, est-ce que je peux me permettre de prendre la parole ?

M. le Président : Bien sûr, Monsieur le Vice-président de du pôle Martinique, je vous en prie.

M. SAFFACHE, VP pôle Martinique, PR : Oui, alors, je vais me permettre, M. le Président, d'intervenir. Bon certes, en tant qu'administrateur de l'établissement, mais vous me permettrez cette possibilité et c'est exceptionnel, je le ferai aussi en tant qu'ancien président de l'Université des Antilles et de la Guyane, parce qu'à mon époque, qui est une époque qui est déjà très ancienne, mais j'ai été amené à signer avec le ministère un contrat d'objectifs. Et je sais toute la lourdeur qu'il y a derrière un tel projet, le COMP que vous avez porté, M. le Président.

Je tiens à le dire pour que les uns et les autres l'entendent, parce que, présenté comme ça a été fait aujourd'hui par M. HANOT — une présentation synoptique, synthétique, très claire, mais rapide — on peut avoir le sentiment, si vous voulez, que c'est un exercice qui est, somme toute, assez classique et académique, et qui, ma foi, n'est pas très lourd. Alors, je tiens à signaler, d'ailleurs, c'est un clin d'œil pour M. HANOT, puisqu'à l'époque, déjà, c'est lui qui était à la manœuvre, je le retrouve encore aux manettes, donc j'en suis personnellement ravi. Et je tiens à le féliciter parce que je sais tout l'engagement qui est le sien sur ce type de dossier.

Mais je tiens aussi à souligner aujourd'hui très fortement :

- Un, le sérieux qui a été initié pour mener à bien un tel projet parce que, je le répète, c'est un projet, je suis désolé, peut-être que certains trouvent que j'insiste peut-être un peu trop lourdement sur la chose, mais je le fais à dessein... C'est un projet qui est extrêmement lourd à porter. Il faut mobiliser beaucoup d'énergie, beaucoup d'intelligence collective pour arriver à bâtir un projet qui soit cohérent, qui soit performant, qui soit novateur. Ça, c'est un élément très important. Donc, ça veut dire que c'est très lourd à porter. Donc, il faut avoir l'énergie, la volonté pour y arriver ;
- Et puis surtout, les indicateurs qui ont été mis en avant dans la présentation de M. le DGSA, je note que ce sont des indicateurs qui sont extrêmement stratégiques pour l'établissement. Moi, j'avoue que nous ayons obtenu 86 % des sommes demandées, alors que nous sommes dans une période de vaches maigres, pour ne pas dire d'incertitude totale, c'est un signe extrêmement fort que le

ministère adresse à la communauté universitaire des Antilles, et particulièrement de l'Université des Antilles.

Et donc, je vois, sans tirer de conclusions hâtives, parce que certains pourraient me le reprocher, mais il n'empêche que moi, j'en tire la conclusion suivante : c'est que l'équipe en place a coché toutes les bonnes cases et est donc reconnue dans son travail, dans sa volonté de porter cette université vers l'excellence et vers surtout l'apaisement. Ça, c'est un élément très important. Je crois qu'il y a à la fois cette double reconnaissance, le travail qui a été effectué, un travail qui, de toute façon, est indéniable et qui est manifeste. Et puis, il y a aussi l'apaisement qui est retrouvé au sein de l'établissement. J'entends par apaisement la sérénité avec laquelle les uns et les autres travaillent. Et c'est aussi cela qui est reconnu à travers ce document, parce qu'enfin, l'établissement n'est plus devenu cette espèce de machin, comme dirait le Général de Gaulle, où voilà, les uns et les autres s'entre-tuent ou s'étripent. Mais c'est un établissement, comme les autres, qui travaille, qui obtient des résultats et qui, de surcroît, obtient 86 % de ce qu'il a demandé, ce qui, dans la période actuelle, est un signal fort de performance et de reconnaissance.

Donc, je tenais vraiment, à travers ces propos, à la fois, à saluer le travail qui a été fait et donc toutes les petites mains ou les mains moyennes, les grosses mains qui y ont travaillé, en tout cas, je tenais vraiment à les féliciter et puis à féliciter la gouvernance parce que, pour avoir mené un exercice – on va dire à peu près du même type, bien que la comparaison n'est pas raison, mais à peu près du même type – je sais la lourdeur que cela implique, je sais l'énergie qu'il faut déployer. Et donc je tenais à véritablement féliciter la gouvernance de l'établissement, M. le Président, Mme la Vice-présidente du CA, pour ce résultat, franchement, qui honore l'établissement.

M. le Président : Merci beaucoup. Merci, M. le Vice-président du pôle Martinique.

On a une demande de parole du professeur CONSTANT. Je vous en prie, vous avez la parole.

Alors, le micro est coupé, il faudrait essayer de le réactiver.

M. CONSTANT, PR : Oui, très bien. Merci de me donner la parole et je voulais absolument souscrire au propos qui vient d'être tenu et qui, une fois de plus, manifeste la nouvelle dynamique que cette gouvernance est en train d'installer dans notre établissement et il en a bien besoin. Donc, j'ai pris bonne note des différentes orientations dans l'exercice qui n'est pas évident, parce que le cadre est imposé par le ministère et les critères le sont aussi.

Il faut trouver une voie, un chemin, exprimer nos priorités, notre personnalité en tant qu'établissement, parmi d'autres établissements. Donc, bon, ça me paraît bien. Ce qui n'apparaît pas, mais c'est normal à ce stade dans ce document de programmation, ce sont les déclinaisons opérationnelles des différents volets. Et c'est un petit peu le sens de ma question. Il est probable qu'il soit prématuré, mais ce serait bien qu'on puisse savoir, sur le plan procédural, que sur le plan des objets-mêmes qui seront déclinés de manière opérationnelle, comment va se passer l'articulation entre les pôles et les services centraux, l'administration centrale, pour que les orientations écrites sur le papier puissent se traduire concrètement dans l'intérêt bien compris des usagers de notre établissement et de ceux qui sont au cœur de ce système, à savoir nos étudiants.

M. le Président : Merci. Merci, M. le Professeur. Ce document a été élaboré à partir d'un certain nombre de documents déjà votés, bien entendu. Donc il s'agissait, vous l'avez parfaitement compris et parfaitement dit, de s'inscrire dans un ensemble d'items de politique publique et donc de trouver à l'intérieur de ce cadrage notre chemin, notre trajectoire, qui a, dans beaucoup de cas, déjà été tracé à travers un certain nombre de documents que nous avons votés en Conseil académique ou en Conseil d'administration, comme notre contrat pluriannuel de site 2022-2027 qui détaille un certain nombre d'actions, mais aussi le schéma directeur de la vie étudiante ou encore notre plan d'action en faveur de la stratégie énergétique ou l'engagement de l'UA vis-à-vis de ses territoires d'implantation, etc. Autant de documents votés dans les conseils qui permettent de nourrir maintenant ce Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

Et quant à sa déclinaison opérationnelle donc, il y a plusieurs niveaux. Il y a le niveau effectivement très technique entre les directions et les services qui doivent mettre en place des outils de pilotage. Mais ensuite, il y a le niveau, on va dire, plus académique avec les doyens, les directrices et directeurs de composantes en responsabilité et les collègues qui doivent se saisir de ces informations notamment, alors là, c'est peut-être le plus urgent pour l'accréditation à venir pour la nouvelle offre de formation de l'université. Et là, le doyen de l'UFR Jean Bernabé l'a bien dit : il nous faut bâtir une accréditation qui soit innovante, mais qui soit soutenable aussi, c'est-à-dire avec les moyens dont on dispose, qui ne fassent pas appel à trop d'extérieurs, même s'il en faut, mais en quantité raisonnable. Donc, une offre de formation innovante, attractive, qui réponde aussi à des besoins de nos territoires antillais. C'est tout cela qu'on doit faire avec l'aide des collègues en responsabilité, et de l'ensemble de la communauté universitaire. Et ne vous inquiétez pas pour ce qui est de l'accréditation, notamment parce que c'est peut-être le volet qui concerne absolument tout le monde, un certain nombre d'éléments vous seront présentés au niveau des instances. Et ensuite, les réunions pourront se tenir au niveau des composantes et des départements filière par filière. Donc, le côté opérationnel arrive pour ce qui est, en tout cas, des grandes thématiques qui concernent les enseignants-chercheurs, à savoir les formations et bien sûr la recherche.

Est-ce que nous avons d'autres remarques ou questions ?

Mme ROMANA, PR : Laurence ROMANA.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Bon, moi, je m'inscris évidemment. Ce COMP, ça fait longtemps qu'on l'attend. Donc, voilà, il est là. Il est, je dirais, structuré. Il donne beaucoup, beaucoup, beaucoup de pistes. Mais c'est vrai, je suis un peu comme M. CONFIAANT si je peux me permettre : je serais un peu, pas dubitative, mais peut-être inquiète de la mise en application de ce qui est écrit et de ce qui est des actions qui sont proposées. Et ce qui me permet de dire ça, c'est que ça fait quand même un petit moment que je suis à l'université et vous aussi : première mandature, mais deuxième mandature en tant que VPCA. Moi, je prends le logiciel Paris, je parle au consortium Paris et d'autres choses. On en parle, on en parle, mais ça évolue très peu.

Alors, moi, ma question, c'est finalement : les idées, on les a. Le pilotage par la donnée, par exemple, c'est excellent, mais je crois que ça fait longtemps qu'on en parle... Parce qu'un établissement ne peut pas fonctionner sans ça, bien sûr. Et le 27, ça arrive bientôt. Voilà, donc, j'espère vraiment que ce qu'on veut mettre en place ici à travers le COMP sera mis en place.

Après, c'est vrai qu'il y a un contrôle de l'État là-dessus. Et bien tant mieux parce que peut-être aussi ça va aider à garder les lignes. Voilà. C'est mon intervention là-dessus... J'ai peut-être une autre intervention concernant quand même – en regardant parce que j'ai analysé quand même avec attention le COMP et on l'a su, on en a débattu – certaines formations ont été fermées. Donc, j'imagine que c'est à travers des données, mais que nous, nous n'avons pas, voyez-vous, ça aussi. Parce que là, si on veut faire un pilotage par la donnée, il me semble important que les membres du Conseil d'administration et les membres des différents élus, que ce soit la CFVU ou la commission recherche, aient ces données. On les attend, on les espère et c'est vrai que ça va nous éclairer un peu sur nos prises de décisions.

Après, j'aurais une autre question qui n'a un petit peu rien à voir, qui est un peu anodine. Alors, j'ai vu quand même dans le COMP aussi qu'il y a beaucoup de choses qui avaient été prévues d'être faites en 2025, qui, me semble-t-il, ne sont pas faites. Mais ça, ce n'est peut-être pas grave parce que le temps de signer les choses et tout ça, donc ça sera fait en 2026, peut-être. Enfin, c'est sûr, ça sera fait en 2026. Et sur la recherche, bon, c'est vrai. Mais c'est vrai que l'établissement est peut-être très, très orienté sur les projets européens. Why not ? Mais je ne vois pas trop apparaître d'autres types de projets. On a laissé tomber un peu, je ne sais pas, moi... Il y a les Interregs. Il peut y avoir... C'est abandonné ou n'est plus... Parce que c'est quand même, je pense et vous savez, on est passé de 11 millions en recherche à 1,5 million. Il y a une raison quand même. Voilà donc, c'était quand même le cœur un peu de la recherche dans notre institution. Voilà, ça, c'est mes remarques.

Voilà. Donc, en gros, la mise en application des choses et qu'on arrive évidemment à faire ce qui est écrit.

M. le Président : Bien. Merci, Mme ROMANA. Donc, je vais vous répondre.

Alors, je pense que vous vouliez parler du professeur CONSTANT et non pas CONFIANT quand vous avez cité le collègue qui vous a précédé dans son intervention.

Mme ROMANA, PR : Tout à fait.

M. le Président : L'exemple que vous avez pris, malheureusement, ne fonctionne pas parce que vous avez parlé du consortium Paris qui n'évoluerait pas. Mais là, sachez que dès que la DIREV a été mise en place, la Direction de la recherche et de la valorisation, et que sa directrice a été recrutée, l'une de ses premières missions a été la relance de ce consortium. Ce qui est chose faite : des réunions se tiennent, des ateliers ont lieu, des réponses à des appels à projets également. Donc, c'est un consortium qui vit. Et ça a été noté, d'ailleurs, dans ce COMP, je crois, qu'il fonctionne bien. Donc, non, le consortium Paris n'est pas à l'arrêt, il n'est pas non plus essoufflé. Il a été mis à l'arrêt un temps, il y a eu le covid et ensuite, nous n'avions pas de direction capable de piloter, puisque nous sommes pilotes de la politique de site, ce consortium.

Donc, effectivement, il a fallu se restructurer, répondre à un appel à projets qui nous a permis d'obtenir 1,2 million, de sorte à monter cette direction de la recherche et de la valorisation qui, désormais, pilote le consortium Paris avec donc l'ensemble des organismes de recherche présents sur nos territoires. Je parle aux collègues qui ne le sauraient pas, c'est un consortium qui réunit l'ensemble des organismes de recherche

présents en Martinique et en Guadeloupe, tels que l'IFREMER, l'IRD, l'INRAE, le CIRAD, le BRGM, etc. Donc, il fonctionne.

Sur les données de pilotage à partager, bien entendu, vous avez tout à fait raison, on va partager ces données de pilotage puisque chaque personne, à son niveau de responsabilité, doit disposer de ces données en toute transparence afin de pouvoir adapter ses actions et corriger ce qui doit l'être. Donc, les directrices et directeurs de composantes auront leurs données, ainsi que les responsables de formation, les responsables de mention, qu'il s'agisse de licence ou de master, les vice-présidents de pôle auront toutes les données concernant le pôle, etc. Bien entendu, avoir de la donnée et ne pas la partager, ça n'a aucun sens. Chacun, à chaque niveau de responsabilité, chacun doit prendre ses responsabilités et pour ça, il faut des données fiables. Et que tout le monde peut discuter puisqu'elles seront donc partagées en toute transparence.

Et pour votre point sur les projets européens, en effet, l'établissement, sous l'impulsion de cette mandature, se tourne vers les projets européens et les ANR : les projets, en tout cas, des projets qui ont un certain niveau de, on va dire, d'exigence scientifique, donc avec de vrais comités qui départagent les candidats, ce qui n'était pas le cas des projets Interreg ou des projets FEDER qui sont gérés localement. La concurrence est très faible puisque nous sommes la seule université antillaise avec les organismes de recherche et souvent, on répond ensemble aux appels, donc il n'y a pas vraiment de concurrence.

Par ailleurs, le modèle économique de ces projets est très défavorable à l'université puisque l'université doit engager des sommes sans rien recevoir et après espérer un remboursement. Et vu les millions d'euros pour l'instant qui sont en attente de reversement depuis des années de la part des autorités de gestion, effectivement, en toute responsabilité, j'ai pris la décision de plafonner ces dépenses à un million et demi pour ne pas mener l'université en banqueroute comme ça a été le cas dans d'autres universités qui, malheureusement, n'ont pas réussi à gérer ce type de projet. Donc, les ANR, les projets européens fonctionnent différemment. C'est un autre modèle économique qui est beaucoup plus sécurisé pour l'université. Voilà, c'est un choix, effectivement, et il n'est pas question pour moi, en tout cas, de revenir en arrière. Donc, j'invite les collègues, maintenant qu'on a une Direction de la recherche et de la valorisation qui fonctionne, qu'on a des interactions avec les agences nationales...La présidente de l'ANR était ici il n'y a pas si longtemps que ça. Elle a rencontré des collègues. Elle a participé à des restitutions. Donc, on a des liens très étroits avec l'ANR, notamment, qui se propose de venir encore nous présenter des dispositifs et des programmes. C'est une proposition de la présidente, proposition que j'ai acceptée, bien entendu. Tout est offert et, vous le savez, il y a des réunions, des journées de la recherche... Enfin, tout est fait par les VP Recherche, par la DIREV, pour permettre aux chercheurs, d'accéder à ces projets et à ces programmes qui, en plus, contribuent au rayonnement de l'université, contrairement à des projets FEDER ou Interreg qui, finalement, amènent des moyens, c'est vrai, mais ça s'arrête là. D'autant plus qu'après, c'est à nous de les prendre en charge puisqu'on n'a pas de remboursement, malgré le fait que nos dépenses, même quand nos dépenses sont éligibles. Donc, c'est un vrai souci. Voilà. Et donc, ça, c'est un dossier, je pense, que les préfets ont à cœur de régler, mais qui dépasse, en tout cas, moi, ma compétence.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, des remarques sur ce document avant qu'on passe au vote ?

Alors, M. HANOT, M. le DGSA, vous voulez intervenir ?

M. HANOT, DGSA : Juste pour rappeler que la signature de ce contrat entre le Président et le ministre permettra, effectivement, d'entrer dans la phase d'exécution, et que cette phase d'exécution, conformément à la logique de modulation des sommes allouées à l'établissement, fait l'objet d'un bilan annuel avec les équipes du ministère et de plusieurs bilans tout au long de l'année avec les équipes des deux rectorats. Donc, effectivement, les engagements que l'on a pris, la trajectoire que le président a dessinée avec le ministère seront suivis de manière assidue par notre autorité de tutelle.

Et l'occasion aussi, M. le Président, peut-être de saluer les équipes de la gouvernance qui se sont impliquées dans ce long travail, les vice-présidents statutaires comme les vice-présidents délégués — vous les reconnaîtrez à travers les différentes thématiques abordées — mais surtout, remercier les directions telles que la DSIN, la DRH, la DEV, la DIREV et la DFCA qui ont lourdement contribué aux analyses, aux diagnostics, à la déclinaison d'enjeux avec leurs référents politiques. Il y a vraiment eu un travail d'équipe et d'écriture en équipe par rapport aux changements de paradigme qu'attendait le ministère sur notre capacité à décliner une trajectoire crédible, évaluable à travers des indicateurs et des jalons à parvenir. Et c'était un beau défi qui a été relevé collectivement. Voilà.

M. le Président : Voilà. Merci beaucoup. Et nous avons grand besoin de ces financements, d'où ce conseil extraordinaire pour donner un maximum de temps au ministère pour effectuer son premier versement parce que dans le contrat, vous l'avez vu, il y a un versement. Il y a aussi, bien entendu, les attentes vis-à-vis de l'université, mais il y a aussi un versement prévu d'une quarantaine de pourcents dès la première année 2025. Mais pour ça, il faut encore que le COMP soit voté et signé.

Mme ROMANA, PR : Voilà. Peut-être une dernière remarque.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROMANA, PR : Voilà. Sur le dernier tableau qui montre les financements, là, je parle du document du COMP, alors, c'est peut-être une erreur, je ne sais pas, mais je trouve que la région Guadeloupe intervient très, très peu dans les financements. Donc, je ne sais pas si vous avez une explication à ça.

M. le Président : Pour ce qui est de la région Guadeloupe, on n'a pas de convention pluriannuelle, contrairement à la collectivité territoriale de Martinique qui a une convention avec nous de 5 millions d'euros sur trois ans et au Conseil départemental avec qui on a aussi une convention. Pour le Conseil départemental de Guadeloupe, il s'agit, d'un million et demi à peu près sur trois ans. La région Guadeloupe, depuis une dizaine d'années, ne fait plus de convention pluriannuelle avec l'université et a décidé de travailler sur des projets. Donc, l'idée de lui soumettre des projets qu'elle accompagne partiellement ou pas du tout, voilà. C'est la volonté de l'exécutif régional depuis 2015, très exactement.

Mais la région nous accompagne sur un certain nombre de sujets. Donc, nous ne sommes pas abandonnés par la région Guadeloupe. Mais ce n'est pas le même format que la CTM ou que le département. Est-ce que vous auriez d'autres interventions avant qu'on passe au vote ?

Non ? Écoutez, je vous remercie beaucoup. Donc, je vous propose qu'on vote sur ce qu'on statue sur ce Contrat d'objectifs, de moyens et de performance qui lie l'université à sa tutelle. Donc, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention, pas de vote contre, donc, on a un vote unanime.

Merci beaucoup à toutes et à tous, aux administrateurs, bien sûr, mais merci également aux doyens, directrices, directeurs de composantes qui étaient présents, aux vice-présidents aussi. Merci, en tout cas, de vous être rendu disponible pour cette réunion importante et je vous dis à bientôt puisque notre prochain Conseil d'administration sera le 3 décembre sur le pôle Martinique. Merci à tous et bonne fin de matinée, bonne journée. Au revoir.

Fin de la séance à 11 h 56